

Présidence de Martigny

M. Pierre Crittin, président de Martigny M. Pierre Dal Pont à la vice-présidence Trois nouveaux conseillers généraux



M. Pierre Crittin, président



M. Pierre-Dal Pont, vice-président

L'élection de M. Pascal Couchepin au Conseil fédéral a ouvert sa succession à la tête de la ville de Martigny.

Dès l'élection connue, Martigny s'interrogeait sur le fait de savoir si le vice-président en charge allait être désigné sans autre ou si la nouvelle présidence allait être disputée.

En temps voulu, M. Raphy Martinetti a annoncé mi-mars son intention de briguer la présidence. Une élection était inévitable à moins que les radicaux de la ville se mettent d'accord sur la procédure et sur un nom.

Lundi 20 avril, plus de 1000 personnes se sont retrouvées au CERM 2 à l'invitation du PRDM pour trancher la question.

M. Jacques Vuignier, président du PRDM et le comité du parti radical local avaient bien préparé ses assises et envisagé toutes les hypothèses.

En préambule fut communiqués les noms des nouveaux membres du Conseil général: Mmes Eléonore Ghisoli et Anne-Sylvie Mariéthoz et M. Patrick Polli. Ensuite Mme Colette Marti Nydegger, nouvelle conseillère communale, désignée par les parrains fit sa première déclaration publique, déclaration fort appréciée.

Devant une assemblée, représentative selon Mme Cilette Cretton, l'assemblée décidait de trancher entre les deux candidats à la présidence. Les candidats eurent droit à la parole.

M. Crittin précisa le nouveau style qu'il entendait donner à la présidence sans rompre avec les grandes orientations décidées en début de législature et affirma se montrer à l'écoute de la population.

M. Martinetti, lui, tint des propos plus rigoureux insistant notamment sur une meilleure coordination entre le PRDM et l'administration.

On passa au vote.

Une heure plus tard, c'est un score sans appel qui en résulta: 1056 bulletins de vote 1036 bulletins valables 806 pour Pierre Crittin 230 pour Raphy Martinetti.

M. Pierre Crittin est donc le président de Martigny, alors que son vice-président, acclamé par l'assemblée sera M. Pierre Dal Pont.

RY

PREMIER DISCOURS DU NOUVEAU CONSEILLER FÉDÉRAL
 PASCAL COUCHEPIN

Pacte avec la croissance

Savoir et reconnaître que des facteurs externes ont une grande influence sur notre propre destin ne doit pas nous paralyser. Au contraire, cela doit nous stimuler. Nous devons chercher l'information, précéder l'événement, le comprendre, et imaginer des réponses. Pour cela, nous devons multiplier les contacts internationaux. A mon niveau, mon agenda prévoit la participation jusqu'à la fin juin à la conférence de l'OCDE à Paris, à la conférence de l'organisation mondiale du commerce à Genève, à une rencontre des ministres de l'économie d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse à Interlaken de même qu'une participation aux travaux de l'Organisation mondiale du travail. Ma conviction est qu'il n'y a pas d'alternative pour un pays comme le nôtre à une politique d'ouverture des marchés, à une politique de concurrence qui muscle notre économie interne.



La croissance et l'Etat

Lorsqu'un gouvernement veut favoriser la croissance, il se pose bien sûr la question du rôle de l'Etat. Il faut éviter, là aussi, une fausse timidité. En bonne doctrine libérale, le rôle de l'économie privée est prioritaire. Je partage cette philosophie. Mais tout de même le rôle de l'Etat n'est pas insignifiant. Le seul budget de la Confédération est de 47 milliards de francs. Même si la très grande partie de ces dépenses obéit à des dispositions légales contraignantes, il y a toujours une marge de manœuvre.

Il faut que l'activité de l'Etat soit orientée vers l'avenir, que chaque franc dépensé soit jugé en fonction de son intérêt pour l'avenir. Mais il faut que notre politique soit prévisible. On l'a dit et redit: l'une des bases de la confiance dans le futur réside dans la solidité financière de l'Etat et de ses institutions sociales. Kaspar Villiger et l'équipe qui ont réussi, à la table ronde, la première étape de l'assainissement des finances publiques méritent à ce titre notre reconnaissance.

Depuis quelques années, le gouvernement et le parlement ont agi dans le cadre du programme dit de revitalisation. Les fruits de cette action portent le nom de loi sur la concurrence, loi sur le marché intérieur, loi sur les obstacles techniques, privatisation des postes et télécommunications ou encore la nouvelle loi sur les chemins de fer visant à donner une capacité d'entreprise plus étendue aux CFF. L'économie privée, de son côté, a fait un gigantesque effort de restructuration dans tous les domaines pour accroître la productivité des entreprises, s'adapter aux nouvelles données de l'économie mondiale. Cela ne s'est pas fait sans douleur, les pertes d'emplois nous le rappellent. Mais cette restructuration vigoureuse nous donne des chances supplémentaires de maintenir les emplois et d'en créer de nouveaux. Il faut maintenant exploiter cette base saine pour aller plus loin, pour développer une mentalité de croissance. Encore faut-il ne pas se créer artificiellement des obstacles supplémentaires.

Génie génétique

Une première réponse à ce souci sera donnée en juin lors de la votation sur le génie génétique. Il s'agit d'un test essentiel pour l'avenir du pays. Dans le domaine des biotechnologies, tout le monde reconnaît la qualité de la place de recherche et de travail helvétique. Nous sommes même dans ce domaine détachés du peloton des nations, nous sommes dans le groupe de tête. Accepter cette initiative serait compromettre notre position, donner au monde scientifique, au monde de la recherche médicale et industrielle, au monde du travail, un signal d'abandon. Ce serait un signal de perte de confiance. Une recherche brimée par des interdictions même accompagnée de quelques autorisations, une recherche constamment soumise aux procédures bureaucratiques, aux variations d'humeur, est une recherche sans avenir.

Cela serait d'autant plus grave que la Suisse a la volonté d'affronter les risques que comportent ces nouvelles technologies avec une vision maîtrisée et humaniste. Nous proposerons sous peu au Conseil fédéral la constitution d'une commission d'éthique qui sera une vraie commission d'éthique composée de gens qui croient à l'intelligence humaine conduite par une conception humaniste de l'individu, de la société et de son environnement. Le programme Gen-Lex sera réalisé.

L'avenir d'une société se construit au jour le jour, par des décisions concrètes, inscrites dans un projet à long terme. Il est vrai cependant que certaines décisions peuvent être qualifiées d'historiques parce qu'elles ont une portée plus visible dans le destin d'une nation. Certaines décisions sont historiques, mais ces perspectives ne nous libèrent pas de l'obligation de travailler au jour le jour. Alors, avant de revenir au programme terre à terre mais essentiel de mon Département, permettez-moi de dire ce qu'est ma conviction européenne.

Suite p. 4

OUVERTURE DES MARCHÉS

Les ondes libéralisées

L'année 1998 sera à coup sûr l'année charnière dans la libéralisation des communications. Concurrence sur le marché des téléphones mobiles, des téléphones en ligne. Swisscom, le géant suisse des télécommunications se défend plutôt bien avec, il est vrai, un avantage de départ. Le débat reste ouvert preuve en est une réponse à un de nos articles.

p. 5

ECONOMIE

Jeux financiers pour les jeunes

On le sait, les jeunes n'ignorent rien des PC personnels et de tous les jeux qui leur sont associés. Les banquiers pour familiariser les jeunes à la finance et au marché, ont édité un CD qui restitue d'une façon ludique les conditions d'un marché avec les gros qui mangent les petits ou l'art de placer futé ses économies.

p. 5

POLITIQUE

L'Europe

En quelques semaines l'Europe est redevenue le sujet politique n° 1 de la Suisse. La décision du PDC suisse de s'engager fermement vers l'Europe a relancé tout le débat, dans toutes les formations politiques mais aussi dans les médias et le public. La position du Conseil fédéral est, elle, plus nuancée.

pp. 4-6

PARLEMENT

Ch.-A. Antille nouveau CN

L'élection de M. Pascal Couchepin au Conseil fédéral a permis la désignation de M. Charles-Albert Antille, président de Sierre, au Conseil national. Il siègera pour la première fois le 27 avril et sera assermenté avec trois autres nouveaux sous la coupole fédérale.

p. 7

VALAIS EN BREF

PRO SENECTUTE Debout et en piste

Debout et en piste est un court-métrage vidéo sur le thème du «Sport des aînés». A cet effet des renseignements sur le Sport des aînés peuvent être obtenus auprès du secrétariat cantonal de Pro Senectute Valais, rue des Tonneliers 7 à Sion.

VAL D'HÉRENS Télespectateurs attention!

A partir du jeudi 30 avril les canaux 10 et 68 seront supprimés sur la télévision. Les programmes de TSR1 pourront être reçus uniquement sur le canal 32 et ceux de TSR2 sur le canal 21. Ceci concerne tous les habitants du Val d'Hérens.

PME Quel financement?

Sous le titre «Financement des PME: séduction et raison», le troisième Forum de l'Entreprise aura lieu le mardi 12 et mercredi 13 mai au Centre des Baumettes de la SBS, à Lausanne-Renens, en collaboration avec les HEC de Genève, Le Temps, les Grandes Fiduclaires Suisses et l'Association Suisse des Banquiers.

Le Chardonnay Quel avenir en Valais?

Médaille d'or à la 5^e Confrontation internationale des Chardonnay du monde 1998 qui a eu lieu à Chaintré en Bourgogne, les 19, 20 et 21 mars 1998. Après une vague d'euphorie sur le plan mondial, les cépages internationaux se voient remis en cause dans de nombreux pays. En Valais, on mise sur des cépages autochtones tels que Arvine, Amigne, Cornalin ou Humagne rouge pour assurer l'avenir. On peut par conséquent considérer que le Chardonnay, par sa très large implantation, sert de baromètre international pour comparer les potentiels et qualités de terroirs, climats et maîtrises œnologiques.

Dans tel cas Pro vins Valais et la Suisse peuvent s'enorgueillir de cette reconnaissance sur le plan international. Lors de la 5^e Confrontation à Chaintré, sur 586 vins de 27 pays, seuls quatre vins obtiennent une médaille d'or dans le monde, dont une pour la Suisse pour le



Chardonnay du Valais, Cuvée du Maître de Chais 1996 de Pro vins. Le niveau qualitatif des Chardonnay du Valais est confirmé par l'attribution d'une médaille de bronze pour le Chardonnay du Valais, Sélection du Grand Métral 1996, à ce même concours.

196 000 véhicules en Valais...

Près de 196 000 véhicules sont immatriculés et répertoriés dans la 45^e édition des propriétaires de véhicules à moteur du canton du Valais.

Le document vient de sortir de presse de l'Imprimerie Cassaz-Montfort SA à Martigny avec le concours du Service cantonal des automobiles. Sa diffusion est assurée par la Librairie Gaillard. La brochure est en vente dans les kiosques depuis le 21 avril pour le prix de Fr. 19.-.

Ce volume qui comporte 1248 pages, pèse plus de 800 g et a nécessité l'acquisition de 7 tonnes de papier.

LES DECES EN VALAIS

Angeline Rosset-Perraudin, 91 ans, Saxon; Cécile Cergneux, 91 ans, Salvan; Yvonne Authier-Ansermoz, 73 ans, Saint-Maurice; Marcel Luy, 81 ans, Sion; Raoul Nebel, 75 ans, Monthey; Marguerite Revaz, 91 ans, Saint-Léonard; Elie Roten, 98 ans, Sion; Olga Blatter, 70 ans, Monthey; Céline Bérard-Werlen, 94 ans, Ardon; Monique Lambiel, 65 ans, Ardon; Julie Bruttin, 63 ans, Grône; Mélanie Dayer-Gaspoz, 85 ans, Sailon; Madeleine Dutoit, 71 ans, Chamoson; Florian Otz, 81 ans, Charrat; Ami Bruttin, 50 ans, Monthey; Paul Andreoli, 84 ans, Sierre; Camille Besse, 61 ans, Le Châble; Valentin Coupy, 90 ans, Savièse; Raoul Seydoux, 76 ans, Bouveret; Louis Gaudin, 82 ans, Ayent; Denis Zufferey, 80 ans, Veyras; Alexis Caillet-Bois, 84 ans, Monthey; Jean-Baptiste Mabillard, 99 ans, Sion; Camille Thétaçz, 77 ans, Somlaproz; Antoine Rouiller 83 ans, Troistorrens; Josette Marguet, 80 ans, Saxon; Marie-Claude Zufferey-Frily, 55 ans, Venthône; Jean-Bernard, 16 ans, Martigny-Croix; Emilie Arlettaz, 100 ans, Martigny.

Bat fus mont 16 AVIS DE TIR 507/98

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	24.4.98	0700-1500
Lundi	27.4.98	1000-2300
Mardi	28.4.98	0700-1800
Mercredi	29.4.98	0700-1800
Jeudi	30.4.98	0700-2300
Vendredi	1.5.98	0700-1700
Lundi	4.5.98	1000-2300
Mardi	5.5.98	0700-2300
Mercredi	6.5.98	0700-1500

Place de tir - Zone des positions: Mandelon 3105.16
 Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 273.
 CN1:25 000, feuille 1326.
 599000/108000 - 598200/109200 - 597300/108800 - Pt 1872 - Mont Rouge Pt 2979 - 599000/108000.
 Centre de gravité: 598000/108000.

Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 203 35 31.

Armes: Grenades / Fass / Pz F / Pist / Mitr, Lm.

Mise en garde
 Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

	Ne jamais toucher
	Marquer
	117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
 Dès le 23.4.98, Renseignements auprès de la troupe: tél. (027) 205 66 20
 Bureau régional de renseignements: tél. (027) 203 35 31.

Le commandement:
 Secteur d'instruction 31
 219-145708

ER inf mont 10 AVIS DE TIR 505/98

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	24.4.98	0900-1600
Lundi	27.4.98	0800-1800
Mardi	28.4.98	0800-1800
Mercredi	29.4.98	0800-2400
Jeudi	30.4.98	0800-2400
Vendredi	1.5.98	0800-1800
Lundi	4.5.98	0800-1800
Mardi	5.5.98	0800-2400
Mercredi	6.5.98	0800-1800
Jeudi	7.5.98	0800-2400
Vendredi	8.5.98	0800-1800
Samedi	9.5.98	0800-1300
Lundi	11.5.98	0800-2400
Mardi	12.5.98	0800-2400
Mercredi	13.5.98	0800-1900
Jeudi	14.5.98	0800-1900

Place de tir - Zone des positions: Plats de la Lé 3104.10
 Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 283.
 Roc de la Vache - Pont sur le Barmé - Pt 1675 - Pont de Singline - Pied des falaises jusqu'au Vichiesso - Pt 1862 - Pt 1924 - Roc de la Vache.
 Centre de gravité: 615000/107300.

Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 203 35 31.

Armes: infanterie avec lances-mines 8,1 cm.

Mise en garde
 Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

	Ne jamais toucher
	Marquer
	117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
 Dès le 24.4.98, Renseignements auprès de la troupe: tél. (024) 486 91 11
 Bureau régional de renseignements: tél. (027) 203 35 31.

Le commandement:
 Secteur d'instruction 31
 219-145705

Un indice
 Une information
 n'hésitez pas!
 027
 722 65 76

Bat fus mont 14 AVIS DE TIR 510/98

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	24.4.98	0700-2000
Lundi	27.4.98	0700-2000
Mardi	28.4.98	0700-2000
Mercredi	29.4.98	0700-2000
Jeudi	30.4.98	0700-2000
Vendredi	1.5.98	0700-2000
Lundi	4.5.98	0700-2000
Jeudi	7.5.98	0700-2000

Place de tir - Zone des positions: Losentse Chamoson
 Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 273.
 Armes: Fass / Pist.

Mise en garde
 Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

	Ne jamais toucher
	Marquer
	117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
 Dès le 14.4.98, Renseignements auprès de la troupe: tél. (027) 205 66 20
 Bureau régional de renseignements: tél. (027) 203 35 31.

Le commandement:
 Secteur d'instruction 31
 219-146467

ER inf mont 10 AVIS DE TIR 504/98

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	24.4.98	0900-1600
Lundi	27.4.98	0800-1800
Mardi	28.4.98	0800-1800
Mercredi	29.4.98	0800-2400
Jeudi	30.4.98	0800-2400
Vendredi	1.5.98	0800-1800
Lundi	4.5.98	0800-1800
Mardi	5.5.98	0800-2400
Mercredi	6.5.98	0800-1800
Jeudi	7.5.98	0800-2400
Vendredi	8.5.98	0800-1800
Lundi	11.5.98	0800-2400
Mardi	12.5.98	0800-2400
Mercredi	13.5.98	0800-1900
Jeudi	14.5.98	0800-1900

Place de tir - Zone des positions: Montagne de Nava
 Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 273.
 Pte de la Forclettaz - Pt 2874 - Pt 3015.2 - L'Omen Roso - Pt 2725.5 - Pt 2273 - Nava Secca - Pt 2146 - Le Chiesso - Pt 2150 - Pt 2423 - Pt 2768 - Pt 2729.6 - Pt 2621 - Pte de la Forclettaz.
 Centre de gravité: 615500/114500.

Les tirs peuvent être annulés ou se terminer plus tôt que prévus, se renseigner au 027 / 203 35 31.

Armes: infanterie avec lances-mines 8,1 cm.

Mise en garde
 Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

	Ne jamais toucher
	Marquer
	117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
 Dès le 24.4.98, Renseignements auprès de la troupe: tél. (024) 486 91 11
 Bureau régional de renseignements: tél. (027) 203 35 31.

Le commandement:
 Secteur d'instruction 31
 219-146468

FUST ELECTRO-MENAGER

Votre spécialiste en lave-linges

Pour la maison individuelle	Pour la salle de bains
 AEG 300 francs moins cher Location par mois* 98.- 2120-1320.- Electrolux-AEG EW 1290 F Lave-linge robuste, de qualité et de fabrication allemande • Capacité 5 kg • 700/1000/1200 l/min • 16 progr. principaux et 7 progr. complémentaires • H/L/P 85/60/60 cm	 Electrolux Location par mois* 70.- 1299.- Electrolux EW 1170 C Lave-linge „petit format“, aux grandes performances • 9 programmes principaux et 6 progr. complémentaires • Essorage 1100 l/min • H/L/P 66,5/49/51,5 cm

* Abonnement incl. / Durée de location min. 3 mois

FUST Service Top:

Consultation à domicile, livraison et branchement par les professionnels FUST. Demandez notre offre de permutation.

Garantie du prix le plus bas (remboursement si vous trouvez ailleurs, dans les 5 jours, le même appareil à un prix officiel plus bas)

Grand choix:

Lave-linges pour les appartements en location, les maisons individuelles et plurifamiliales, la salle de bains et la buanderie. Peu encombrants, sur roulettes, à brancher partout.

Villeneuve, Centre Riviera 021 / 967 33 50
 Martigny, Marché PAM, rte de Fully 027 / 721 73 90
 Vevey, 11, rue du Siplon (ex-Schild) 021 / 925 70 35
 Vevey, rue de la Madeleine 37 021 / 921 70 51

Réparation rapide et remplacement immédiat d'appareils 0800 559 111

Toutes les produits proposés sont également disponibles chez l'EURO-FUST, Rte Cantonale 2, Conthey tél. 027 / 345 39 85 005-503109

Bat fus mont 14 AVIS DE TIR 509/98

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:

Vendredi	24.4.98	0700-2000
Lundi	27.4.98	0700-2000
Mardi	28.4.98	0700-2000
Mercredi	29.4.98	0700-2000
Jeudi	30.4.98	0700-2000
Vendredi	1.5.98	0700-2000
Lundi	4.5.98	0700-2000
Jeudi	7.5.98	0700-2000

Place de tir - Zone des positions: Carrière Lathion Bramois
 Zone dangereuse: CN 1: 50 000, feuille 273.
 Armes: Fass / Pist.

Mise en garde
 Pour plus de précisions, se référer aux avis de tir affichés dans les communes et autour de la zone dangereuse.

Projectiles non éclatés

	Ne jamais toucher
	Marquer
	117 Annoncer

Informations concernant les tirs:
 Dès le 14.4.98, Renseignements auprès de la troupe: tél. (027) 205 66 20
 Bureau régional de renseignements: tél. (027) 203 35 31.

Le commandement:
 Secteur d'instruction 31
 219-146465

Imprimés en tout genre et en couleurs
 Typo-offset
 Cassaz-Montfort SA
 Martigny
 ☎ (027) 722 21 19
 Fax (027) 722 04 75

Abonnez-vous au Confédéré

Donnez de votre sang. Sauvez des vies.

EDITO

DÉBAT D'IDÉES

Succession

La politique est l'art de gérer une communauté, de faire vivre dans l'harmonie, la meilleure possible, des groupes sociaux, des représentants d'intérêts divers parfois contradictoires, des classes d'âge, des nationaux et des étrangers, etc.

la politique est donc un savoir, une manière de comprendre des fonctionnements complexes qui impliquent souvent des qualités peu ordinaires pour ceux ou celles qui en font métier.

En ce sens, on a tort de clouer au pilori la classe politique.

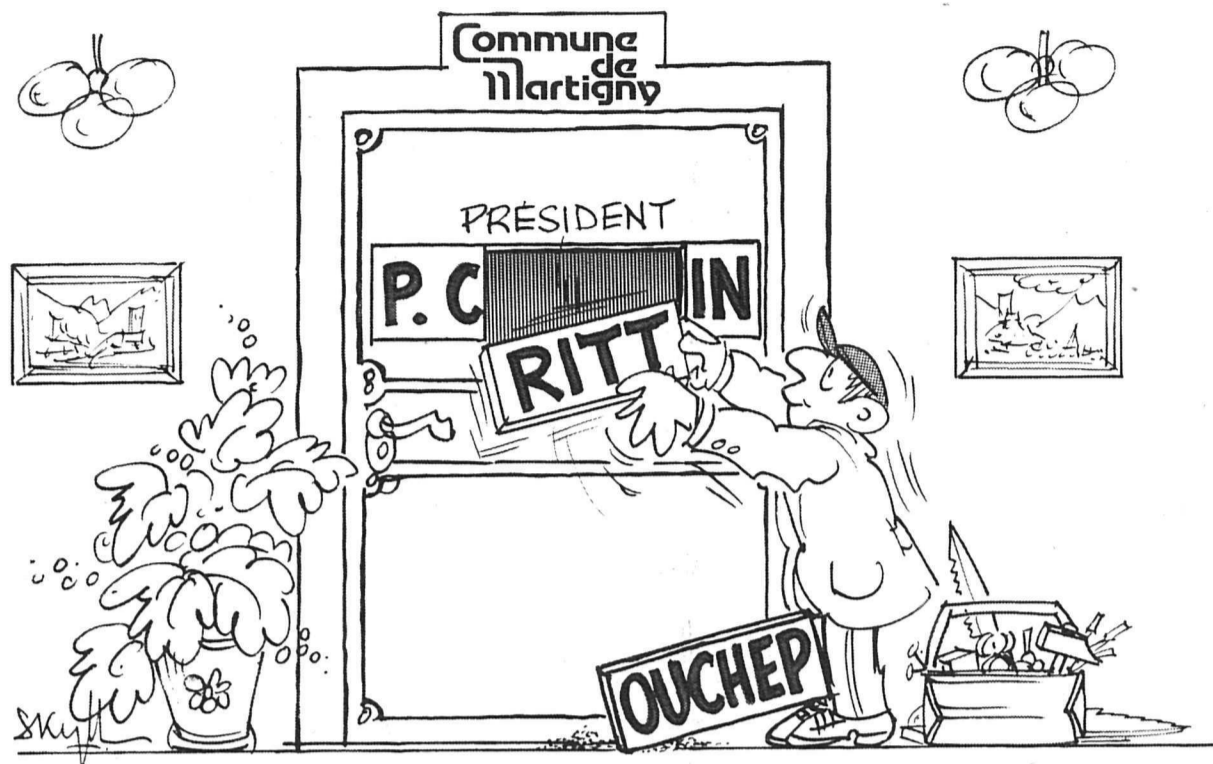
En économie, les choses sont plus simples, les rapports de force plus évidents. En politique n'importe quel milliardaire ne pourra rien contre 100 000 droits de vote, en revanche dans une assemblée d'actionnaires ce milliardaire pourra tout.

On se rend compte avec l'élection de M. Pascal Couchepin au Conseil fédéral de la place qu'il occupait en Valais particulièrement, et les énergies qu'il captait et que son élection a libérées.

Ainsi la ville de Sierre verra son président accéder au Conseil national, M. Charles-Albert Antille, Martigny voit M. Pierre Crittin accéder à la présidence non sans que celle-ci lui ait été disputée.

Et puis, il y a de multiples autres fonctions qui devront être repourvues: des présidences de conseils d'administration liées à ses fonctions publiques, en passant par des fonctions stratégiques, par exemple les FMV.

Un jeu de dominos propres à la politique suisse et qui dont l'analyse est iné-



Les Indépendants rencontrent Bernard Comby

Les membres de l'Union des Indépendants (UDI) ont rencontré récemment le conseiller national Bernard Comby. Au programme des discussions: la répartition des travaux des JO 2006, le déficit de la Confédération et la politique d'asi-

le. A propos des JO, Bernard Comby a déclaré qu'il avait les mêmes vœux que les membres de l'UDI. Pour lui, les travaux doivent être réalisés, à conditions égales, par des entreprises valaisannes. Il ne s'agit pas seulement des bonnes intentions. Pour l'heure, précise M. Comby, environ 4 millions de dépenses ont été réalisées dans le cadre de la candidature. 80% de ce montant a été dépensé en Valais. Les 13 millions qui restent à dépenser jusqu'en juin 1999, date du choix de la ville qui organisera les Jeux, seront également dépensés en priorités en Valais. Sur les 13 bureaux qui travaillent sur le dossier, un seul expert vient de l'extérieur de notre canton.

HOMMAGES

à Eloi Perruchoud

Déjà fragile dans sa santé, depuis quelque temps déjà, le départ de Micheline, le 30 janvier, a été très douloureux pour lui.

Ton cœur parlait en toute simplicité, tu as reconforté les personnes en deuil.

Très dévoué auprès des malades, de leur entourage, servir les plus défavorisés, les solitaires, faisait partie de ta vie.

Tu aimais chanter, ta voix d'alto nous emportait avec «La Chanson de Ninon», lors des sorties de famille de la classe 36...

Eloi, tu aimais faire plaisir! Aujourd'hui, les familles Perruchoud, Déléroz, Paladini, durement éprouvées, puissent à leur tour recevoir le réconfort de tous ceux que tu as aidés et soulagés.

THÉRÈSE WALZER

à Ancille Bruchez

Le jeudi 12 mars a été conduite à sa dernière demeure terrestre Mme Ancilla Bruchez née D'Agostini, épouse de notre cher ami Clovis.

D'un cœur tendre et généreux, elle laisse à tous ceux qui l'ont connue et aimée, le souvenir d'une femme pleine de bon sens et d'humour. Italienne d'origine, elle travailla à Sallion et Fully. C'est dans cette dernière bourgade qu'elle fit la connaissance de son mari. Elle a donné naissance à trois charmantes filles qui font le charme, le bonheur de son foyer et de son entourage.

Après de longues années de souffrances, elle sut maîtriser ces aléas et vicissitudes de la vie avec un courage exemplaire pour ne pas trop attrister les siens et ses connaissances. Ancilla était une femme pleine de charme et de délicatesse. Elle su s'adapter dans notre milieu comme si elle y avait toujours habité. A son cher mari, à sa famille et à tous ses proches, nous réitérons nos plus vives sympathies et condoléances émues. (Aar)

Télécommunications

Dans la jungle des télécom

Il y a quelque temps, dans la page économique de ce même journal, sous le titre «Swisscom doit réagir», on s'en prenait au premier opérateur en télécommunications du pays, soit-disant enfermé dans sa position de monopole, qui ne se sentirait pas obligé de justifier ses prix, soi-disant surfaits, pour ce qu'il est convenu d'appeler l'interconnexion.

Eh bien, Swisscom ne réagit pas, elle agit, puisque le 1^{er} avril elle a réduit d'environ un tiers le prix de plusieurs de ses services permettant aux autres acteurs du marché d'utiliser son propre réseau de télécommunications (interconnexion). Cette baisse de prix résulte avant tout du fait que nous sommes passés d'une méthode de calcul fondée sur des valeurs historiques à une méthode reposant sur les coûts actuels. De plus, les données prévisionnelles liées aux économies escomptées en 1998 ont été prises en compte, économies qui seront réalisées à la faveur de l'optimisation du réseau et de gain d'efficacité.

Pour l'ouverture

Swisscom tient donc la promesse qu'elle avait faite, de répercuter ces économies sur les opérateurs bénéficiant de l'interconnexion, réaffirmant ainsi sa volonté de contribuer à l'ouverture du marché des télécommunications.

Le premier opérateur du pays ne tire aucun profit de l'interconnexion, le capital investi étant rémunéré au taux usuel du secteur. Les contrats d'interconnexion sont négociés bilatéralement entre les opérateurs et Swisscom, selon le principe qui veut que le même prix soit appliqué à tous pour la même prestation. Ce qui revient à dire que la baisse récemment intervenue s'appliquera également aux accords déjà préalablement conclus.

Comparaison n'est pas raison

selon une étude effectuée, les prix d'interconnexion en Suisse seraient disproportionnés en comparaison internationale. Cette étude est certes de bonne qualité, mais elle ne tient pas

dûment compte des particularités nationales. Le niveau des salaires et des prix, on le sait, est plus élevé en Suisse que dans les autres pays cités. La Grande-Bretagne a ouvert son marché à la concurrence il y a plusieurs années déjà; au début, les prix d'interconnexion étaient bien plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

La topographie, l'implantation de la population sur le territoire et le contexte économique ne sont pas les mêmes dans tous les pays considérés. Sachons toutefois que les gains d'efficacité qui seront encore réalisés à l'avenir dans le réseau Swisscom entraîneront une nouvelle baisse des prix d'interconnexion. Quant à dire que le concurrent le plus présent en ce moment offre des rabais substantiels pour les communications internationales mais qu'il ne propose rien pour le trafic international en raison d'un prix d'interconnexion trop élevé, cette assertion fait sourire... Lorsque le seul profit constitue une fin en soi, on s'attaque au marché le plus juteux, tout le monde sait ça.

Responsabilité sociale

Pour ne parler que l'interconnexion et des valeurs historiques, on pourrait également placer le débat à un autre niveau, en se demandant, après tout, si l'on a le droit, au nom des sacro-

saintes lois du marché, de «brader» un réseau patiemment tissé et constamment modernisé grâce aux deniers publics. Ça c'est une autre histoire, quoique... elle nous amène à rappeler ici le mandat que le législateur a confié à Swisscom, qui est d'assurer le service de base ou service universel durant cinq ans au moins, sans contrepartie.

Le service universel consiste à fournir des prestations sur l'ensemble d'un territoire donné — en l'occurrence la Suisse — à des conditions égales et à prix raisonnable. Or, chacun sait qu'un tel service ne peut être fourni exclusivement par le marché qui n'obéit, lui, qu'à des critères de rentabilité.

Nombreux sont les gouvernements, même aujourd'hui, qui cherchent à réduire les inégalités sociales, au moins partiellement. Leurs efforts visent à ce qu'aucun citoyen ne manque de ressources de base nécessaires.

La définition de ces ressources varie selon les pays, mais les services de télécommunications en font partie dans la plupart des nations riches. En d'autres termes, Swisscom et l'Etat poursuivent un objectif élevé qui est celui de la participation sociale.

Il n'est pas interdit de s'en souvenir, dans les régions périphériques surtout, à l'heure d'un néolibéralisme par trop dévastateur.

PHILIPPE SAUTHIER
Swisscom, Sion

OPPORTUNITE SENSATIONNELLE

Suite au changement des modèles, nous vendons en ce moment beaucoup de

cuisines d'exposition

incl. appareils encastrables de marque

salles de bains d'exposition

à des prix incroyablement bas.

Nous rendre visite en vaut vraiment la peine. Rappelez-vous d'amener les mesures. Sur demande aussi conseil à domicile.

FUST CUISINES/SALLES DE BAINS

Conthey, Route Cantonale 2 027 / 345 39 90
Vevey, 11, rue du Simplon (ex-Schild) 021 / 925 70 40
Romanel-sur-Lausanne, Hyper-Fust, vis-à-vis Migros (EG) 021 / 646 14 14
Etoy, Centre de l'Habitat (EG) 021 / 807 38 78
Jeudi, ouverture nocturne jusqu'à 21 h.
Réparation rapide et remplacement immédiat d'appareils 0800 559 111
EG = (Succursales Cuisines / Salles de bains avec département Entreprise Générale 005-507995)

Donnez de votre sang. Sauvez des vies.

Il en a besoin.



Donnez de votre sang. Sauvez des vies.

Elle en donne.



Donnez de votre sang. Sauvez des vies.

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction - Administration:
11, r. du Grand-Verger (1^{er} étage), 1920 Martigny
Case postale 216 - CCP 19-58-3
☎ rédaction (027) 722 65 76 - fax 722 49 18
Service de publicité: Publicitas,
Agence de Martigny, rue du Rhône 4,
☎ (027) 722 10 48 - fax (027) 722 52 78
Service Confédéré, 1920 Martigny
☎ (027) 722 56 27 - fax (027) 722 15 17
Succursale de Sion, avenue de la Gare 25,
☎ (027) 329 51 51 - fax (027) 323 57 60
Composition:
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
Téléfax 722 04 75
Impression:
Impress SA, Sierre

DAR

POLITIQUE

Pacte pour la croissance

Suite de la 1^{re} page

Notre avenir européen

Notre avenir est de participer à la construction d'une Europe plus forte, plus prospère et plus pacifique. Or, cette Europe a un visage façonné par les idées de ses pères fondateurs, dessiné par la volonté et l'action de ses membres. Cette Europe a un nom, c'est l'Union européenne. Un jour, nous en ferons partie. Cela est souhaitable pour nous-mêmes et aussi pour l'Europe elle-même. Le but est connu. Le rythme dépendra des circonstances et notamment de la possibilité de prendre cette décision, sans briser l'unité du pays. Il faut laisser au gouvernement le choix du moment de l'ouverture des négociations d'adhésion, mais à la fin la décision appartiendra au peuple.

Lorsque la question sera posée il est important, pour notre crédibilité internationale, que les chances d'une réponse positive soient grandes.

Ces perspectives n'autorisent pas le mépris à l'égard des négociations bilatérales. Ce serait une grave erreur que de ne pas les conduire jusqu'à leur terme. Car les négociations bilatérales peuvent nous apporter des avantages qui contribuent à créer le climat de confiance qui est le leitmotiv de mon intervention. Mais qui dit négociations dit risque d'échec. Le succès des négociations bilatérales n'est pas acquis. On en connaît les obstacles. Il faudra donc, cette année encore, faire le bilan de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Un nouveau rapport d'intégration devra donner les bases du jugement politique et favoriser le débat national.

En toute hypothèse, la politique d'intégration ne nous libère pas de l'obligation de poursuivre le travail entrepris à l'échelle nationale. Heureusement, cela pourra se faire dans un climat conjoncturel meilleur.

En effet, longtemps attendue, la situation économique cette fois apparaît plus solide et plus prometteuse. Le produit intérieur brut réel a progressé de près de 2% comparé au trimestre précédent. La consommation privée des ménages s'est accrue, en particulier dans des secteurs sensibles aux fluctuations conjoncturelles.

Pour la première fois depuis 1994, les investissements réels de la construction n'étaient plus en recul à la fin de l'année passée par rapport au trimestre précédent. Le secteur du tourisme semble renouer avec la croissance. Seules les exportations de biens et de services ont légèrement ralenti, bien qu'en restant solides.

La toile de fond est donc favorable. A nous de l'exploiter et de la convertir en essai gagnant en faisant preuve d'initiative et d'engagement dans les domaines clés.

La formation

Il faut donner aux jeunes les moyens de construire leur personnalité et de bénéficier d'une préparation exemplaire à la vie professionnelle. Notre système de formation est de qualité, mais il doit être adapté, car le monde du travail a changé. L'informatique, la conduite assistée par ordinateur réduisent les différences entre le secteur tertiaire et secondaire. De nouveaux métiers naissent, de nouvelles techniques appellent de nouvelles méthodes de formation et de perfectionnement.

La formation et singulièrement la formation professionnelle sont d'autant plus importantes qu'elles recèlent une dimension sociale. La place économique suisse dépend très largement de sa qualité. La création de structures communes de formation, les projets pilotes dans le domaine commercial, la maturité professionnelle, la concrétisation de la réforme des écoles supérieures, la mise en place des HES, les hautes écoles spécialisées, sont des mesures qui

vont dans la bonne direction. Mais il s'agit d'une démarche de longue haleine.

Dans l'immédiat, il faut agir sur la formation de niveau inférieur et dans les structures de soutien aux jeunes qui connaissent des déficits scolaires ou qui sont socialement défavorisés. Les préapprentissages, les cours d'intégration, les stages dans l'entreprise, les formations intermédiaires sont des possibilités à explorer. En effet, la hausse constante de la productivité a pour conséquence une diminution permanente des emplois à faible qualification.

Les études que nous avons entreprises montrent que les services fortement personnalisés comme l'assistance, la santé, les loisirs, le tourisme, recèlent encore d'importantes possibilités d'emplois, même pour les personnes moins qualifiées. Une commission d'experts instituée en mars a pour mandat d'élaborer jusqu'à la fin de l'année un projet de loi pour réviser les dispositions existantes sur la formation professionnelle.

Sur le plan financier, 30 millions ont déjà été engagés jusqu'à ce jour dans des projets par les cantons, afin d'augmenter le nombre des places d'apprentissage. Avec cet effort à court terme, nous pensons assouplir cet important marché, le décriper et créer des bases saines pour la réforme.

Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent donc s'engager ensemble et intensifier leurs efforts pour aider à la création de places d'apprentissage afin de contrecarrer le chômage des jeunes qui a connu, ces années passées, une augmentation.

Actuellement, seul trente entreprises sur mille forment des apprentis. En février dernier, notre enquête a montré une offre de 60 000 places d'apprentissage face à une demande de 67 000 places. Nos enquêtes démontrent aussi que les entreprises craignent plus les lourdeurs administratives que l'investissement financier qui résulte de l'engagement d'un apprenti.

Afin de réduire ces craintes nous avons, de concert avec les partenaires sociaux, intensifié notre information. Nous pensons également que la création de structures communes, où 2 ou 3 entreprises se regrouperaient pour accompagner l'engagement d'apprentis, est une solution prometteuse permettant de répartir les efforts financiers et administratifs et favoriser ainsi la création de nouvelles places.

L'assurance chômage

La loi actuellement en vigueur est soumise à des critiques. Mais ces critiques ne remettent pas en cause l'esprit de la loi, sa vision stratégique est fondée sur les mesures actives. En revanche on doit améliorer le fonctionnement.

Dans ce sens, les propositions faites par notre collègue Jean-Pierre Bonny me paraissent intéressantes. Elles mettent le doigt sur une faiblesse du système. En effet, le marché du travail forme un ensemble homogène et unifié. La mobilité, en est la dimension toujours très présente. A l'opposé, la structure de l'organisation de l'assurance-chômage est compartimentée et peut empêcher, de ce fait, l'objectif de réinsertion qui doit être attachée aux mesures de lutte contre le chômage.

De plus, un encadrement efficace des chômeurs suppose un système équilibré et la recherche d'un financement qui le soit aussi. C'est la raison pour laquelle l'efficacité de notre assurance-chômage est directement lié à des finances fédérales saines. Cet objectif, le Conseil fédéral souhaite qu'il soit inscrit dans la Constitution. Le 7 juin, le peuple et les cantons auront la possibilité d'y apporter leur soutien puisqu'il s'agira de voter sur ce thème.

C'est cet esprit qui a prévalu lors de la table ronde, au cours de la

quelle les partenaires ont accepté une économie de 180 millions au titre des mesures de l'assurance-chômage. Ces mesures ne mettent pas en cause notre solidarité. Elles nous obligent, en revanche, à tout mettre en œuvre pour que la qualité de notre soutien à celles et ceux qui perdent momentanément leur réinsertion des personnes sans emploi dans le marché du travail.

Au premier semestre 1999, nous tirerons les conclusions de la mise en place du nouveau modèle de l'assurance chômage et en particulier les offices régionaux de placement. Les premières analyses qui ont été faites concernant l'encadrement des chômeurs montrent que les mesures prises contribuent à réduire la durée des périodes de chômage.

Les initiatives pour créer des emplois, le soutien aux PME (Start up)

Le meilleur moyen pour lutter contre le chômage, ce sont encore tous les efforts que nous entreprendrons pour créer des places de travail, créer de l'emploi. C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'initiative «CTI-Start up», lancée il y a deux ans. Une initiative commune de l'Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie et la CTI, la commission pour la technologie et l'innovation. Elle réunit dans une même volonté et dans un même élan les pouvoirs publics et le secteur privé.

Il s'agit par ce biais de donner corps à des projets industriels, à des idées nouvelles en participant à l'encadrement des concepteurs et créateurs. Ce n'est pas l'Etat qui prend l'initiative mais le secteur privé. Une fois analysé et jugé industriellement faisable, il s'agit de trouver les moyens de financer le projet; la plupart du temps ces projets donnent lieu à la création de nouvelles entreprises.

Après une phase de rodage de deux ans, l'initiative «Start up» nous montre que nous sommes sur la bonne voie. C'est un complément utile et efficace aux tâches de promotion économique accomplies partout en Suisse. J'y attacherai une grande importance.

Cette initiative est aussi la marque d'une collaboration efficace entre l'Etat et le secteur privé.

Crédit aux PME

Dans ce contexte, les moyens de financement sur lesquels doivent pouvoir compter les PME sont un souci réel. Les résultats et le bilan des banques démontrent leur solidité et leur santé. Les moyens financiers existent donc. Mais ces moyens ne peuvent être engagés que sur la base de projets fiables et crédibles. Encore faut-il que le dialogue entre PME et partenaires bancaires soit constant et débouche sur du concret. Là aussi, l'autorité politique peut apporter sa contribution.

Réforme agricole 2002

Les agriculteurs, plus que d'autres ont subi des vents tempétueux. Longtemps intégré dans un système sans risque mais dont les coûts n'étaient plus supportables, ils doivent affronter un monde nouveau, celui de l'ouverture progressive à la concurrence.

«Agriculture 2002» est sous toit sous réserve d'un improbable référendum. Cette réforme est essentielle. Sans doute expose-t-elle les agriculteurs à plus de concurrence. Mais c'est une chance aussi car elle donne aux producteurs plus de moyens pour faire aux exigences nouvelles liées à l'ouverture des marchés. Les agriculteurs ont accepté le changement. Nous devons le réaliser avec eux.

Objectivement, il n'y a pas beaucoup de louanges à attendre ou à gagner face à ces perspectives: ni



Une priorité du nouveau chef de l'économie publique, la réforme agricole. (Photo Hélène Tobler)

pour les responsables politiques, ni pour l'administration, ni pour les dirigeants paysans pris entre leur base et la nécessité de transformer les habitudes. L'histoire saura cependant reconnaître le courage de celles et ceux qui tiendront le bon cap. Finalement, c'est au monde paysan et au pays que nous aurons rendu service.

C'est dans cet état d'esprit de continuité des réformes entreprises que le Conseil fédéral s'oppose à l'initiative des «Petits Paysans» ou VKMB-Denner. L'initiative change l'ordre des priorités en ce sens que l'approvisionnement assuré de la population serait simplement un produit lié à la prestation d'entretien et de maintien du paysage rural. Elle fait fi de la réalité du marché. Elle coûte plus cher et nous isole de notre environnement européen. Elle apporte, enfin, une moindre sécurité aux consommateurs s'agissant des modes de production alimentaire et isole nos agriculteurs des développements futurs, les mettant ainsi en marge de la société.

Agriculture 2002 tient compte à la fois des besoins du marché et de notre volonté de maintenir les bases naturelles de l'existence. C'est dans cet esprit que notre réforme combine protection de l'environnement et impératifs économiques et sociaux des agriculteurs, trois dimensions nécessaires au maintien d'une agriculture saine et viable au long terme.

L'enjeu social

Si notre politique économique, tous domaines confondus, doit viser à la santé économique du pays, elle ne doit pas ignorer sa dimension sociale. Politique économique et politique sociale ne peuvent être conduites indépendamment l'une de l'autre.

Si le contexte économique et social change, le but de la politique sociale d'un Etat libéral reste le même: parce qu'il n'y a pas de prospérité durable si elle n'est raisonnablement partagée. Il appartient à l'Etat de veiller à ce que chacun puisse mener une existence digne sur le plan matériel, tout en respectant la priorité de la responsabilité individuelle. La question est donc de savoir de quelle manière l'Etat doit assumer cette tâche.

Tout le monde admet aujourd'hui que la croissance économique ne doit pas mettre en péril les bases naturelles de l'existence, que nous devons viser un développement durable afin de remettre, intacts, les conditions de ce développement aux générations futures. Il en va de même de nos institutions sociales: leur développement doit se poursuivre, mais sans mettre en danger la condition fondamentale, la prospérité commune. La politique sociale doit être envisagée sur la durée.

Le travail est, et doit rester, pour la plupart des citoyens, le principal moyen de parvenir à leurs besoins. Or, nous discernons au-

jourd'hui deux tendances inquiétantes: en premier lieu, l'accroissement des prélèvements obligatoires et, partant, du coût du travail, contribue à mettre le travail hors de prix. En outre, pour nombre de nos concitoyens, le revenu du travail ne permet plus d'assurer les conditions matérielles de l'existence.

Il convient dès lors de se garder d'accroître encore la charge pesant sur les salaires afin de préserver, non seulement l'emploi en général, mais également le revenu disponible de la population active. La LPP si elle doit être réformée sur quelques points, n'a pas besoin d'une extension de ses prestations.

Je note aussi que si un accroissement des points de TVA sera indispensable pour maintenir l'essentiel des prestations du premier pilier, cette évolution n'est pas innocente du point de vue de l'emploi. En effet, la TVA frappe les services qui constituent la majorité de l'offre de travail. Toute augmentation de la TVA outre qu'elle accroît la part de l'Etat, renchérit les services et diminue les chances de créations de l'emploi.

Dans le domaine de la politique sociale, le souci de la croissance économique doit être davantage présent.

Conclusion

Chers amis radicaux, au travers de quelques enjeux, j'ai voulu vous dire que nous tenons notre avenir entre nos mains.

Notre engagement pour la croissance appelle une politique coordonnée. Responsables publics, responsables privés, partenaires sociaux, n'ont d'autre chemin que celui du dialogue et de la concertation pour réaliser cet objectif commun qu'est la croissance.

Une croissance maîtrisée, telle que nous la souhaitons, est le fondement de la confiance. C'est par la confiance que nous aurons en nous-mêmes que nous serons capables d'assurer notre rayonnement et notre créativité.

Cette politique d'ensemble, cette attitude, doivent être présentes dans tous les domaines. Elle doit être notre vision commune.

Ensemble mettons donc en œuvre et réalisons un pacte pour la croissance.

La votation du 7 juin sera l'occasion de donner un signal dans la bonne direction, notamment en ce qui concerne le génie génétique et les finances fédérales. Je vous demande également de refuser l'initiative «Non à une police fouineuse» qui ferait de la Suisse un îlot d'insécurité en Europe.

PASCAL COUCHEPIN
Conseiller fédéral

ANALYSE

Suisse
branchée

Les nouvelles techniques d'information et de communication sont un important élément des mutations structurelles de l'économie mondiale. Une comparaison internationale montre qu'aux Etats-Unis, les dépenses par habitant consacrées aux techniques d'information sont beaucoup plus élevées qu'en Europe occidentale. Selon une statistique réalisée par l'Institut de l'économie allemande, en 1995, les Américains ont dépensé 1000 dollars par habitant en matériel informatique (matériel et logiciels). A titre de comparaison, les Allemands n'ont dépensé que 603 dollars.

La Suisse dépense encore plus que l'Amérique dans ce domaine. Toujours en 1995, chaque Suisse a investi en moyenne 1234 dollars dans la technique d'information. Parmi les pays qui dépensent aussi beaucoup dans ce secteur figurent le Danemark (914 dollars), le Japon (880 dollars) et la Norvège (859 dollars). Le peloton de queue de ce classement est constitué de quatre pays du sud de l'Europe: l'Italie (280 dollars), l'Espagne (172), le Portugal (115) et la Grèce (66).

Si l'on rapporte ces dépenses au PIB, on obtient une image analogue. Il ressort d'une étude de l'UNICE que la Suisse est le seul pays à dépenser plus de 6% de son PIB en infrastructure d'information. Elle est suivie de la Suède (6%) et des Etats-Unis (5,7%). La moyenne européenne se situe à 4,5%. (Sdes).

(Source: Institut de l'économie allemande, UNICE).

MARCHÉ DE L'ELECTRICITÉ:

Pour une ouverture prudente

S'il est nécessaire d'offrir à nos entreprises des conditions comparables à celles de leurs concurrentes européennes, il convient aussi de tenir compte des conséquences négatives d'une ouverture totale du marché.

En Suisse, les prix de l'électricité varient fortement selon les régions. Par rapport aux autres pays d'Europe, ils sont en moyenne plus élevés pour l'industrie, alors que les ménages paient plutôt moins qu'ailleurs. La cherté relative du courant industriel est le prix à payer, notamment pour la grande sécurité d'approvisionnement, la structure complexe des entreprises qui en sont chargées, de fortes pressions politiques et des redevances parfois importantes versées aux collectivités publiques. Une optimisation s'impose donc dans l'intérêt de tous les consommateurs, industries ou ménages. Il importe aussi d'inciter l'économie électrique à s'adapter et à se maintenir dans des conditions plus concurrentielles. De plus, l'ouverture du marché suisse ne saurait se dérouler indépendamment de l'évolution au sein de l'Union européenne. Le Conseil des ministres de l'UE a adopté, le 19 décembre 1996, la directive 96/92/CE par laquelle les Etats membres disposent de deux ans pour ouvrir leur marché intérieur de l'électricité dans les limites posées par ce texte.

Sur la base de deux rapports d'experts substantiels sur le sujet, le Conseil fédéral a mis en consultation, le 18 février un projet de loi sur le marché de l'électricité (LME). Si l'on peut regretter la place démesurée qui est faite au maintien d'une production d'électricité issue «d'agents renouvelables», les objectifs de la loi vont dans le sens souhaité. Le texte pose les principes de la collaboration entre les autorités et l'économie, de l'obligation de prise en charge non discriminatoire du courant sur les réseaux et de la rétribution qui en découle. Entre les activités de production, de transport à haute tension et de distribution, les entreprises électriques devront respecter une séparation comptable stricte. Une «société suisse pour l'exploitation du réseau» devrait être constituée par les exploitants dans un délai de trois ans, faute de quoi le Conseil fédéral y pourvoirait lui-même; cette quasi-expropriation n'est pas satisfaisante. Les entreprises d'approvisionnement et de distribution sont tenues de garantir des fournitures de qualité en suffisance. Les expli-

tants doivent acquiescer en priorité l'énergie issue d'agents renouvelables. Dans une définition relativement restrictive, les «investissements non amortissables» imputables à la transition du monopole à l'ouverture donnent droit à la perception, pendant dix ans, d'un supplément de prix destiné à alimenter un fonds de compensation. Un fournisseur étranger ne sera admis que si son pays d'origine offre la réciprocité à la Suisse. Une commission d'arbitrage est chargée des litiges en matière de prise en charge d'électricité et de rétribution. Les dispositions transitoires indiquent le rythme de l'ouverture: dès l'entrée en vigueur de la loi, pour les clients consommant plus de 20 GWh par site et les distributeurs pour 10% de leurs clients «captifs»; après trois ans, plus de 10 GWh et 20%; après six ans, plus de 5 GWh et 50%; puis accès libre dès la 10^e année.

En fonction du niveau de prix pratiqué, de l'ampleur et de la rapidité de l'ouverture, il faut admettre que certains investissements, décidés dans des circonstances différentes,

ne puissent être amortis comme prévu. Or, il semble bien que les entreprises électriques ne disposent pas de fonds propres suffisants pour supporter l'entier de cette charge et qu'une compensation soit nécessaire pour éviter la désaffectation ou le rachat par une entreprise étrangère aux reins solides. Car il est prévu que les prix remontent, à terme, à mesure que les surplus se résorbent. Mais cela ne doit pas empêcher la branche de se rationaliser et d'économiser près de 200 millions par an selon certaines estimations: 1200 entreprises sont actives sur ce marché en Suisse. Ces entreprises versent souvent encore des dividendes et permettent le prélèvement d'une parafiscalité chère à de nombreuses communes.

Et surtout, le rythme d'ouverture paraît trop ambitieux, particulièrement en prévoyant déjà la libéralisation totale alors même que l'UE n'envisage pour le moment qu'une ouverture partielle et un réexamen général en 2006. De nombreuses incertitudes subsistent. Puissions-nous nous inspirer de cette prudence!

191 313 signatures pour le référendum contre la RPLP

L'Association suisse des transports routiers ASTAG remet à la Chancellerie fédérale 191 313 signatures authentifiées contre la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP).

GRAPHIQUE

TAXE POIDS LOURDS

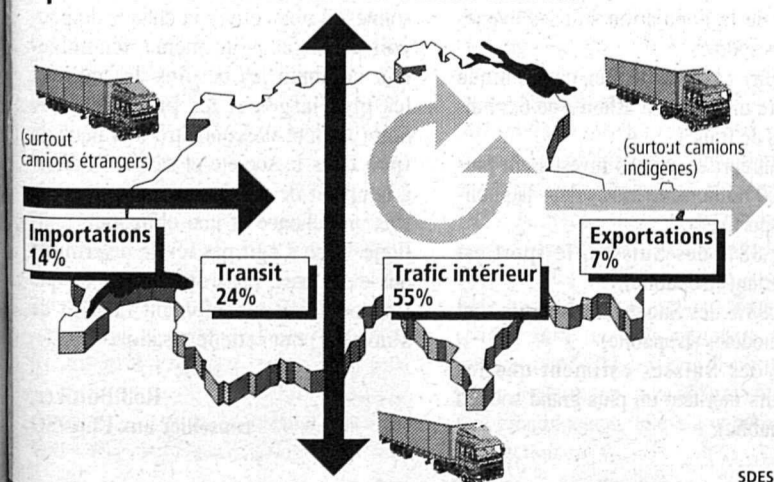
Le trafic étranger acquittera 500 millions de francs

Après son introduction progressive, la taxe poids lourds liée aux prestations (RPLP) devrait, en 2005, rapporter 1,5 milliard de francs, selon les données fournies par le Service d'étude des transports. Les détenteurs de véhicules étrangers acquitteront un tiers au moins de ce total, soit 500 millions de francs: le trafic de transit représentera en effet 24% environ des prestations routières (tonnes x kilomètres) et le trafic d'importation, qui recourt la plupart du temps à des véhicules étrangers, environ 14%. Quant aux camions suisses, ils fourniront environ les deux tiers des prestations (trafic intérieur 55%; exportations 7%). Aujourd'hui, 24% des recettes de la taxe poids lourds sont versées par les camionneurs étrangers; la taxe, prélevée sur une base forfaitaire, ne tient actuellement pas compte des kilomètres parcourus. Avec la RPLP, la Confédération et le Parlement veulent transférer une partie du trafic lourd de la route au rail. Le montant de la taxe dépendra des kilomètres parcourus, du poids total admis du véhicule et de ses émissions. Deux tiers environ des recettes seront affectées à la construction des grands projets ferroviaires (NLFA, Rail 2000, raccordements des trains à grande vitesse, protection contre le bruit), un tiers servira à couvrir les charges routières des cantons (assainissement, entretien). La votation sur la RPLP aura probablement lieu le 27 septembre 1998. (Sdes).

(Source: Service d'étude des transports)

RPLP: un tiers payé par les camions étrangers

Répartition du trafic lourd en Suisse en 2005

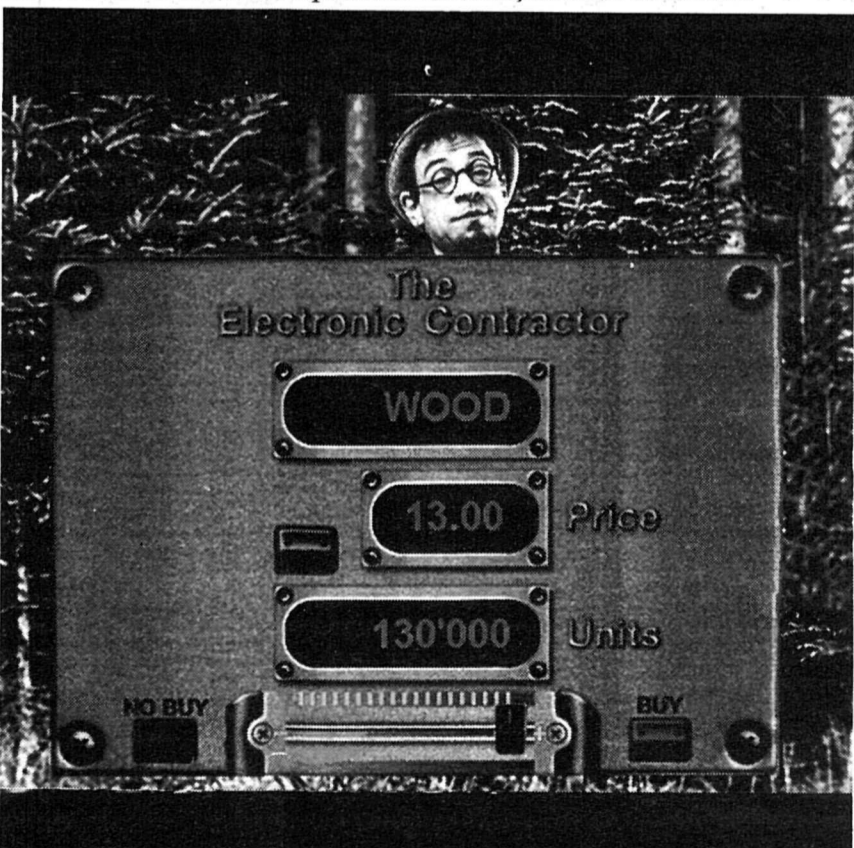


SDES

Une aventure instructive sur l'argent et la réussite

Le 14 avril 1998, les banques suisses ont lancé le jeu «Cashtown», sur CD-ROM. Destiné aux jeunes, il vise à leur apprendre de façon ludique et plaisante les interactions entre l'économie et le management, l'argent et les services bancaires. Ce produit commun des banques membres de l'Association suisse des banquiers peut être commandé ou obtenu auprès des banques.

Rapprocher du monde de la finance et des affaires les jeunes de 16 à 25 ans est un réel défi. C'est à leur intention que les banques suisses lancent une campagne d'information, au moyen d'un CD-ROM qu'elles ont elles-mêmes produit. Ce CD-ROM comporte un jeu interactif, «Cashtow», pour PC multimédia. Dans un premier temps, quelque 10 000 CD-ROMS ont été produits en français et en allemand.

**Les Suisses soulagés des impôts début mai**

En Europe, la différence entre les charges salariales de l'employeur et le revenu net du salarié est sensiblement plus élevée qu'aux Etats-Unis et au Japon. Comme le montre une étude de l'Union des Confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), la part des salaires consacrée aux impôts (impôt sur le revenu, TVA) et aux assurances sociales atteint 57% dans l'Union européenne. Au Japon et aux Etats-Unis, cette part est beaucoup plus faible: 33% et 37% respectivement. En d'autres termes, tandis que les travailleurs européens ont dû travailler en 1996 jusqu'à fin juillet pour acquitter leurs impôts, leurs collègues japonais et américains ont déjà pu jouir pleinement du fruit de leur travail dès début mai.

C'est la Turquie la mieux lotie à cet égard. Ses ressortissants ont déjà acquitté tous leurs impôts et charges sociales de l'année à fin mars. Viennent ensuite le Japon, la Suisse et les Etats-Unis où les travailleurs sont libérés du fardeau des impôts dès début mai. Mais avec l'accroissement constant des charges, la Suisse pourrait bien perdre sa bonne place dans ce classement. Le peloton de queue est constitué par la Suède, l'Allemagne, la Finlande où les salariés doivent travailler jusqu'à mi-août pour les impôts. La palme revient à la Belgique (fin août). (Sdes)



Les discriminations

Si l'idée platonicienne distinguait entre les êtres supérieurs et les inférieurs, depuis, la Révolution française a universalisé la notion de l'égalité de tous les individus.

Or, s'il y a des inégalités naturelles admises par tous, il y a des discriminations qui ne résultent que de l'activité des hommes, des modes de penser, des structures de la société.

Ainsi, si la politique a pour mission de protéger les plus faibles, les plus démunis, les hommes, eux, n'hésitent pas, dans leurs activités économiques, à sacrifier sur l'autel de la rentabilité ceux qu'ils jugent, souvent à tort, les moins productifs ou, encore, les plus vulnérables.

Dans la société suisse, l'une des plus civilisée de la planète, les discriminations, loin de disparaître, s'accroissent. Ainsi, si dans l'ordre juridique, lentement mais sûrement, l'égalité des droits devient la règle, dans le domaine économique, femmes, jeunes et personnes de plus de 50 ans souffrent davantage que la population entre 30 et 50 ans.

En effet, le chômage touche plus de femmes que d'hommes, les jeunes ont de la peine à trouver un emploi et on licencie plus facilement des personnes de 50 ans.

Et ne parlons pas ici de la responsabilité indirecte de notre pays et de nos entreprises dans l'exploitation économique des enfants dans le monde.

Ces faits ne doivent pas être admis comme une évidence ou une fatalité.

Il y a d'un côté la cupidité économique et de l'autre l'esprit de justice. Le dernier doit l'emporter sur le premier.

Peut-être viendra le jour où ces groupes d'individus, ayant pris conscience du rapport de force, s'allient pour boycotter les entreprises anti-femmes, anti-vieux, anti-jeunes.

Dans le fond, on le constate, tout est dans le rapport de force. Lorsqu'une banque sera désertée par les plus de cinquante ans, elle vous pondra une publicité vantant la qualité des cheveux gris dans l'efficacité de son institution.

Dominique Delaloye

ACTUALITÉ

Les boycotts ne seront pas gratuits pour les Etats-Unis

Il y a quelques semaines, les grandes banques suisses ont prêté la main à une prétendue solution globale proposée par les organisations juives mondiales. Il s'agit concrètement de nouveaux paiements en argent dont le montant est encore ouvert.

Le PRD a obtenu, par ses interpellations concernant l'examen de mesures de rétorsion éventuelles, que les gouvernements américain et suisse déclarent ensemble vouloir se distancer des manœuvres de boycott. Cependant, nous devons encore nous occuper des revendications posées.

De larges milieux ont parlé d'un «succès» après la conférence des ministres des finances des Etats américains. On voulait certainement parler ici de la disponibilité des grandes banques suisses d'entrer en négociations avec les organisations juives mondiales au sujet d'une solution globale. Si les banques peuvent ainsi ménager de manière optimale leurs intérêts commerciaux aux USA, alors elles doivent suivre cette voie. Cela est un problème de management et ne touche pas directement à la politique. Cette affaire prendra, toutefois, un caractère politique, si les revendications US sont étendues à la Banque nationale suisse ou même à la Confédération. On sait maintenant que de telles interventions se préparent.

Défendre les intérêts de la Suisse

La Suisse a entrepris des efforts sans précédents, afin de faire la lumière sur son passé durant la Seconde Guerre mondiale. La mise en place d'une commission indépendante d'historiens (Bergier), la création d'un Fonds de l'Holocauste pour les

victimes nécessiteuses du régime nazi et leurs descendants et le projet d'une Fondation de solidarité l'attestent. D'autre part, nous avons mené une large discussion historique pour savoir ce qui a été fait en faveur des réfugiés et ce qui n'a pas été fait. La Suisse n'a été ni auteur, ni complice de l'Holocauste. Elle a sauvé de la mort des milliers de personnes menacées en les accueillant. Elle a aussi apporté son aide. Ces faits permettent de motiver l'engagement humanitaire de la Suisse dans le cadre des projets évoqués ci-dessus. Cet engagement doit toutefois rester proportionnel. La Suisse ne peut pas être amenée à financer tous les projets de développement du World Jewish Congress (WJC) et de ses organisations en Europe de l'Est. La Suisse n'a pas fait partie des agresseurs durant la Seconde Guerre mondiale. Au contraire, comme petit Etat entouré des puissances de l'Axe, elle a dû défendre ses propres frontières.

Les objectifs de Fundraising ne sont pas justifiés

Il y a à peu près une année j'écrivais dans la NZZ un article intitulé «Aucune raison d'avoir honte» au sujet de la stratégie de Fundraising des organisations juives mondiales. Aujourd'hui, nous devons constater que les efforts faits pour obtenir le plus d'argent possible n'ont pas cessé. Au contraire, en maintenant leurs menaces de boycott contre des entreprises

suisse, certaines corporations régionales US et autres organisations juives mondiales essaient encore d'obtenir davantage de contributions financières de la part de la Suisse. Un tel lobbyisme auprès d'instances étatiques est assez courant dans la politique US. C'est pourquoi, le PRD a demandé au Conseil fédéral de préparer des plaintes auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en cas de boycott éventuel, ainsi que de prévoir des mesures de rétorsion. Certes, le PRD ne veut en aucun cas une guerre commerciale. Par son interpellation, il veut toutefois exprimer qu'un boycott de la Suisse ne serait pas gratuit, ni sans conséquences pour les entreprises US. On sait que les USA comprennent très bien ce genre de langage.

La Suisse s'est donné pour tâche de revoir son histoire. Un certain engagement humanitaire peut se justifier par des négligences dans l'aide apportée à l'époque. Cependant, la Suisse ne saurait se laisser presser comme un citron pour des objectifs qui n'ont aucun rapport avec le rôle joué par notre pays durant la Seconde Guerre mondiale. La réaction des milieux qui, chez nous, n'ont pas voulu comprendre notre intervention et qui l'ont interprétée comme une revendication de boycott ne laisse rien présager de bon. Le PRD en toute conscience veut défendre par là les intérêts légitimes de la Suisse.

Franz Steinegger, président du PRD, conseiller national

PARLEMENT

Charles-Albert Antille: conseiller national

L'accession de M. Pascal Couchepin au Conseil fédéral libère le poste de conseiller national au profit du premier viennent-en-suite des candidats au Conseil national, M. Charles-Albert Antille. Faisons plus ample connaissance avec le nouveau conseiller national radical valaisan:

M. Antille est né le 18 octobre 1944. Marié et père de quatre enfants (67, 68, 69, 73), il habite à Sierre dont il est, par ailleurs, depuis 1992, le président. Il partage son activité professionnelle entre un 50% comme président de la ville et un 50% comme responsable de ventes au Groupe Mutuel.

Sa carrière politique a commencé lorsqu'il accède en 1985 au Conseil municipal de la ville de Sierre. M. Antille est également vice-président de la Fédération des Communes valaisannes. Actif au sein de son parti, il a été membre du Comité directeur du PRD de Sierre de 1980 à 1985 et est actuellement membre du Comité directeur du PRD valaisan.

Il est membre de plusieurs organisations et institutions d'importance cantonale et fédérale, soit:

- Comité fédéral des Communes et Régions d'Europe
- Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Sierre-Loèche
- Président du Conseil d'Administration de Sierre Energie SA
- Président de l'Assemblée générale de l'Usine des traitements d'ordures (UTO), St-Léonard-Uvrier
- Membre du Conseil d'Administration de Mattmark AG
- Membre du CA des Téléphériques Violette-Plaine Morte, Montana
- Membre du CA Hermes.

Ses hobbies sont la marche et les voyages.

OPINION

Il nous faut un Office fédéral des sports

Les radicaux ont déjà maintes fois demandé que l'on érige un Office fédéral des sports (motion Schoch 1993, motion Wyss 1993 et motion Büttiker 1995). Toutes ces interventions ont été acceptées par le Parlement comme postulats. Les radicaux veulent que l'on fasse quelque chose pour la grande majorité de notre jeunesse.

Je voudrais faire bouger les choses en faveur du sport et éclairer la place importante qu'il prend et doit prendre dans notre société. Quatre lignes d'arguments plaident en faveur d'un Office fédéral des sports.

1. Il s'agit de concentrer et de coordonner les tâches de droit public relatives au sport sur le plan fédéral. Afin de pouvoir le faire aussi bien sur le plan national qu'international, il est nécessaire de concentrer et coordonner à un seul endroit les compétences administratives y relatives dispersées aujourd'hui dans plusieurs départements.
2. Il est nécessaire d'avoir un interlocuteur responsable sur le plan fédéral au service de l'Administration fédérale, des gouvernements et offices cantonaux et communaux et pour le sport national de droit privé.
3. La création d'un Office fédéral des

sports doit permettre, sur le plan fédéral, de développer les compétences administratives nécessaires permettant de représenter le sport de droit public à tous les niveaux de manière compétente.

4. Il s'agit d'utiliser au mieux les ressources humaines existantes et la recherche qui se fait à l'Ecole fédérale de sport de Macolin. L'Office fédéral des sports doit être développé à partir de cette école. Ceci est primordial si l'on veut utiliser au mieux les ressources existantes en enseignants et en recherches.

Le PRD veut faire bouger la jeunesse

Le sport sous toutes ses formes revêt indubitablement un caractère culturel universel. Quelques points de repère du sport en Suisse :

- un Suisse et une Suisseuse sur deux font du sport
- 2,5 millions de personnes sont affiliées à des organisations sportives
- plus de 450'000 jeunes âgés de 10 à 20 ans ont participé l'année dernière à «Jeunesse et sport»
- 15% des programmes de la télévision suisse sont consacrés au sport
- 87% de la population suit les événements sportifs
- le sport comme facteur économique génère un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de francs
- les entreprises suisses investissent plus de 200 millions de francs dans la publicité sportive
- pour 88% des Suisses, le sport est important (Isopublic)
- pour 88% des Suisses, les sportifs sont des modèles (Isopublic)
- 66% des Suisses estiment que les sportifs méritent un plus grand soutien (Isopublic).

Il résulte de ces faits que ce phénomène de masse qu'est le sport doit absolument faire partie de toutes nos réflexions et considérations relatives à la politique de société. Comme le sport pénètre quasi tous les domaines de la vie, qu'il concerne toutes les catégories d'âge et qu'il anime tous les jours des milliers de personnes, il nous ouvre la chance de pouvoir placer sous un même dénominateur commun les besoins des milieux les plus larges et les plus divers de notre société. Reconnaître la valeur du sport dans la société et savoir l'utiliser à temps et de manière correcte est à la fois une chance et une obligation politique. Il ne s'agit pas ici de déterminer des exigences, mais de montrer ce que l'on peut raisonnablement faire et de s'investir pour cette réalisation.

Rolf Büttiker, conseiller aux Etats/SO

Construire notre avenir

Le Parti radical a choisi de ne pas parler de l'Europe maintenant et d'attendre les conclusions d'un rapport du Conseil fédéral à ce sujet. Soit, patientons, mais il faudra pourtant adopter une voie en se rappelant que la position centriste ne consiste pas à rester à mi-chemin de tous les grands objectifs politiques du moment.

L'invite les pro-européens à mettre à profit le temps d'attente qu'on nous impose en travaillant néanmoins activement en faveur de la cause européenne. Saisissons l'occasion de l'assainissement des finances fédérales pour en faire autre chose qu'un simple acte financier. Cela peut être l'occasion de fonder un nouveau pacte social entre les générations et les composantes de notre société.

Les personnes âgées craignent que leurs moyens d'existence soient mis en péril par les difficultés de financement de l'AVS. La jeunesse craint pour son avenir dans une société qui ne lui offre pas beaucoup de débouchés. Une partie de la population, dont les agriculteurs, les artisans et le petit commerce a le sentiment de payer le prix fort face aux entreprises multinationales avides de libéralisation à qui on a fait trop de concessions. Ces questions, auxquelles s'ajoutent le financement de l'assurance-chômage et d'une assurance-maternité, ainsi que la problématique des coûts de la santé, empoisonnent l'atmosphère politique. Il faudra être capable de payer la facture sociale qui en résulte pour sortir de la morosité ambiante.

Ainsi un peuple rassuré sur son avenir, convaincu à nouveau de la solidité des institutions auxquelles il tient par-dessus tout sera plus facilement enclin à s'engager dans une voie nouvelle. Par exemple: l'adhésion à l'Union européenne.

Daniel Vogel,
conseiller national NE

PARLEMENT

Intégration européenne

Pendant la session de printemps 98 du Conseil national, Marc Suter, conseiller national, a questionné le Conseil fédéral en ces termes:

Le Conseil fédéral travaille actuellement à la rédaction du message relatif à l'initiative populaire «Oui à l'Europe!». Est-ce qu'il entend donner, avec ce message, une image détaillée de l'état actuel de l'intégration européenne et des conséquences de cette dernière pour la Suisse, dans la perspective d'élaborer avec le Parlement un contre-projet indirect à l'initiative «Oui à l'Europe!»?

Ce contre-projet pourrait-il avoir le contenu suivant?

«Le Conseil fédéral élabore un programme en matière de politique suisse d'intégration comprenant un calendrier et un inventaire des réformes qui devront être entreprises sur le plan national si la Suisse adhère à l'Europe, et il réactive la demande d'adhésion, afin que le processus d'adhésion soit engagé au plus tard au moment de la deuxième phase de l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est.»

La rédaction du message relatif à l'initiative «Oui à l'Europe!» place le Conseil fédéral devant un choix difficile. Un message approuvant l'initiative risque d'être en contradiction avec une décision populaire concernant les accords bilatéraux; un rejet de sa part offusquerait des milieux importants dans le pays comme à l'étranger et discréditerait sa politique pro-européenne.

Dans ces circonstances, l'option d'un contre-projet présente un intérêt certain. La rédaction d'un tel contre-projet requiert une analyse détaillée de la situation en matière d'intégration européenne et des prévisions réalistes quant à la suite du déroulement des négociations bilatérales. Avec un calendrier définitif du processus d'intégration accompagné d'une liste des réformes qui devront être prises sur le plan national, le Conseil fédéral disposerait d'un contre-projet valable à soumettre au Parlement.

Marc F. Suter,
conseiller national

Politique

FÉDÉRALE

POSTULATS

Quelle politique d'intégration?

Le Parti radical démocratique suisse a préparé deux postulats qui demandent au Conseil fédéral de se prononcer d'ici fin 1998 sur l'état des négociations bilatérales et les conséquences d'une adhésion.

1^{er} POSTULAT

Le Conseil fédéral est invité à faire une mise au point de l'état et des chances de succès des négociations bilatérales jusqu'à fin 1998 au plus tard. Une poursuite des négociations n'est opportune que si elles ont de réelles chances de succès. Si le Conseil fédéral estime que ces chances sont insuffisantes, il est invité à exposer, de quelle manière et selon quel horaire il entend continuer le processus d'intégration qui a pour objectif l'adhésion à l'UE.

Motifs

Après le Conseil des ministres des transports de l'UE le 17 mars 1998, les négociations bilatérales se trouvent de nouveau en crise. Le Groupe radical est d'avis qu'il faut accorder une dernière chance aux négociations bilatérales. Avant la fin de l'année, il faudra clarifier, si on peut s'attendre à des progrès notables dans le dossier des transports. Concernant les questions en suspens dans les autres dossiers, il faudra également déterminer, s'il est concevable qu'on arrive à trouver une solution au niveau poli-

tique dans les négociations bilatérales jusqu'à fin 1998. En vertu de ses analyses, une évaluation détaillée de la situation par le Conseil fédéral s'impose: quels sont les objectifs qui ont été atteints avec les négociations bilatérales, dans quels domaines trouve-t-on encore des questions en suspens et quelles sont les chances d'une conclusion rapide des négociations bilatérales? S'il s'avère que les chances de succès sont insuffisantes, le Conseil fédéral est invité à démontrer de quelle manière et selon quel horaire il entend réaliser l'objectif stratégique de l'adhésion, selon son rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années nonante du 29.11.1993. Lors de son Assemblée ordinaire des délégués du 21 avril 1995 à Interlaken, le PRD a décidé d'appuyer cet objectif.

2^e POSTULAT

Le Conseil fédéral est invité de présenter jusqu'à fin 1998, sous la forme d'un rapport additionnel à son rapport du 18 mai 1992, un inventaire mis à jour et détaillé concernant les effets d'une adhésion ou d'une non-adhésion à l'Union européenne dans tous les domaines de la politique suisse. Il est également invité à inclure

dans son rapport additionnel un inventaire des effets d'une adhésion à l'Espace économique européen (EEE).

Les points particulièrement intéressants sont les effets au niveau des domaines suivants: la démocratie directe et les droits populaires, l'économie, la culture et les institutions sociales, la politique fiscale et monétaire, la politique extérieure et de la neutralité, la politique de sécurité et de la migration, la politique des transports, le libre passage des personnes et l'agriculture.

Le rapport devrait également mentionner les adaptations nécessaires dans les différents secteurs pour permettre d'obtenir l'eurocompatibilité du système légal suisse et dans quels délais ces adaptations peuvent être réalisées. Le rapport comprendra aussi un bilan qui démontrera les avantages et les coûts globaux d'une adhésion ou d'une non-adhésion à l'UE ou à l'EEE. Il devrait mentionner quelles sont les possibilités de collaboration de la Suisse au sein de l'UE et l'EEE et de quelle manière elle pourrait participer à la prise de décision de ces institutions.

Motifs

Dans son rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années nonante du

29.11.1993, le Conseil fédéral a cité l'adhésion à l'Union européenne comme objectif à long terme de la politique d'intégration suisse. Dans son rapport sur l'adhésion à l'Union européenne du 18 mai 1992, le Conseil fédéral a fait un premier inventaire des effets en Suisse d'une telle adhésion. Dans le cadre de la votation sur la participation de la Suisse à l'EEE du 6 décembre 1992, il a présenté les effets d'une adhésion de la Suisse à l'EEE.

Dans l'intervalle, l'UE et l'EEE ont évolué. Le Groupe radical estime qu'indépendamment des développements des négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE, il est utile que le Conseil fédéral présente un inventaire mis à jour et détaillé des effets d'une adhésion ou d'une non-adhésion à l'UE ou à l'EEE dans le contexte actuel. Il devrait montrer les besoins d'adaptations nécessaires à leur réalisation, concrètement et avec un calendrier. Ce n'est qu'avec un tel inventaire qu'il sera possible de lancer une vaste discussion interne au sujet de la politique d'intégration de la Suisse et de créer ainsi les conditions nécessaires au niveau de la politique intérieure pour permettre au Conseil fédéral de poursuivre ses démarches pour atteindre l'objectif stratégique selon son rapport du 29.11.1993.

ANALYSE

La voie de la politique financière suisse

Dans quelques semaines, le 7 juin 1998, le peuple et les Chambres se prononceront sur les « Mesures visant à équilibrer le budget », grâce auxquelles le Conseil fédéral et la grande majorité des Chambres fédérales souhaitent atteindre l'objectif budgétaire 2001, c'est-à-dire un déficit budgétaire de 2% des recettes au plus, soit un milliard de francs (contre les 7 milliards de déficit des dernières années).

A la veille d'un repositionnement

Alors que le débat autour de l'initiative sur le génie génétique fait rage, personne ne semble vouloir vraiment s'engager en faveur de l'objectif budgétaire 2001. Pourtant, comme l'a souligné récemment le conseiller fédéral Kaspar Villiger, rarement le peuple suisse aura eu l'occasion de se prononcer sur un thème de cette importance. La politique financière est la politique de l'Etat et ce vote décidera de l'orientation que prendra la politique financière en Suisse.

Si nous souhaitons un pays économiquement puissant aux finances assainies et donc un Etat capable d'agir à l'avenir, nous devons forcer la politique financière fédérale à suivre la voie de la raison au moyen de mesures conformes à la Constitution. Pour préserver nos avantages sociaux, il est impératif que l'équilibre des finances fédérales soit rétabli. Depuis 1958, la clause suivante est ancrée dans notre Constitution: «La Confédération doit amortir le découvert de son bilan. Elle procède à cet amortissement en tenant compte de la situation économique» (art. 42bis). Cette disposition est restée lettre morte, considérant son caractère grandiloquent, elle n'a entraîné aucune sanction.

La voie à suivre

L'article 24, nouvellement ajouté aux dispositions transitoires de la Constitution fédérale, ne doit pas seulement fixer l'objectif; il définit clairement la voie à suivre. Lors de l'établissement du budget et du plan financier, l'assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont tenus de ne pas dépasser un déficit de 5 milliards au terme de l'exercice 1999, 2,5 milliards l'année suivante et au maximum 1 milliard pour l'année 2001. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le Conseil fédéral devra décider d'économies supplémentaires dans son domaine, c'est-à-dire des économies réalisées par le biais d'amendements et proposées au Parlement. L'assemblée fédérale peut proposer d'autres mesures que celles du Conseil fédéral mais elle reste liée aux objectifs d'économie. Les mesures d'économies doivent obligatoirement être décidées lors de la même session et mises en vigueur par les deux Chambres.

Le carcan politico-financier

Le Conseil fédéral et le Parlement se soumettent donc à un régime d'économies contraignant et subissent ainsi le joug de la vertu de politique financière. Sous

l'angle de la politique de l'Etat, cela peut poser un problème, mais c'est nécessaire: jusqu'à maintenant, le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pas pu trouver un dénominateur commun à leur politique financière leur permettant ainsi de rétablir l'équilibre du budget fédéral. Le Parlement avec une volonté unique n'existe pas. Dans le passé, la majorité changeante de 246 membres des Chambres fédérales se sont laissés entraîner à des dépenses croissantes qui, lors du prochain budget et plan financier, étaient aussitôt désapprouvées à l'unisson. Le Parlement n'est apparemment pas capable de maintenir le cap strict d'économies par sa propre motivation.

Le fait que les dettes fédérales aient doublé en l'espace de quelques années pour atteindre presque 100 milliards de francs est le résultat visible de l'incapacité d'économiser au niveau parlementaire. C'est pourquoi une intervention sur le plan des compétences financières des Chambres fédérales est nécessaire.

Un non serait dévastateur

Bien que le peuple suisse se soit à plusieurs reprises prononcé en faveur d'un budget de l'Etat sain et contre l'exposition des dépenses publiques, le résultat positif

de la votation populaire n'est en aucun cas garanti. L'opposition est composée de ceux qui ne prévoient aucune réduction des tâches de l'Etat et qui souhaitent au contraire imposer dans la meilleure conscience d'autres charges à la Confédération.

Dans ses entretiens avec les dirigeants des partis, des cantons et de l'économie, le ministre des finances a réussi à inclure toutes les forces responsables dans la politique pour des finances publiques saines. D'un commun accord, des solutions doivent être trouvées pour montrer comment, grâce à un programme d'économies 1998, l'objectif budgétaire 2001 peut être appliqué dans la pratique. Là aussi, on constatera ceci: plus l'objectif est général, plus le consensus est trouvé rapidement; mais plus les mesures sont concrètes plus le scepticisme est répandu.

Un échec de l'objectif budgétaire 2001 serait fatal en même temps qu'un signe alarmant. Les dernières barrières sur la voie de la vertu politico-financière tomberaient et laisseraient libre cours aux dépenses incontrôlées. Que le peuple suisse se souvienne: nous risquons gros avec l'objectif budgétaire.

Kurt Schüle,
conseiller aux Etats/SH

VALAIS

VITE LU...

Sion Expo: on y est. — C'est jusqu'au 26 avril que Sion Expo se déroule dans la capitale valaisanne avec des invités d'honneur, Tahiti, le CICR, les musées cantonaux, la Bibliothèque cantonale et le Centre valaisan de l'image et du son.

JO 2006. — Le projet Sion 2006 poursuit son bonhomme de chemin en construisant sa candidature et en développant, en marge, des concepts, notamment celui du développement durable lié à des projets exemplaires.

Dessinateurs: test d'aptitude. — Le 11 mars écoulé ont eu lieu à Sion des tests organisés par le SIA pour discerner les aptitudes des jeunes filles et jeunes gens qui envisagent un apprentissage de dessinateur. Trente candidats ont effectué les épreuves et les résultats complets sont connus à ce jour. Pourtant, à la mi-avril, plus de 90% des candidats n'avaient pas encore trouvé de maîtres d'apprentissage. Les bureaux techniques peuvent s'adresser à la commission pour la formation professionnelle, M. Pascal Gillioz, rue du Scex 4, 1950 Sion, à cette fin.

La SUVA ouverte. — La SUVA a ouvert ses portes au public au début avril et désormais la Caisse nationale suisse d'assurances est opérationnelle dans la capitale valaisanne.

Ecoliers valaisans plus rapides: inscription. — Comme chaque année la Fédération valaisanne d'athlétisme organise une série de courses pour la jeunesse. Les éliminatoires auront lieu dans tout le Valais: à Martigny le 9 mai et la finale à Sion le 20 mai. Les inscriptions doivent parvenir jusqu'au 1^{er} mai auprès de M. Bertrand Daven, rue des Semailles, 1963 Vétroz pour le Valais central et à Arlette Delay, rue d'Oche 8, 1920 Martigny pour le Bas-Valais.

EVIONNAZ

Nouvelle attraction
unique en son genre

Le plus grand labyrinthe du monde

Dès le samedi 13 juin — lendemain de l'ouverture officielle des lieux —, la Suisse comptera une nouvelle attraction touristique de première valeur, unique en son genre: le plus grand labyrinthe naturel et permanent du monde! A l'enseigne de «Labyrinthe Aventure», cette réalisation prendra place à Evionnaz (Valais), entre St-Maurice et Martigny, au cœur d'une surface récréative de plus de 25 000 m².

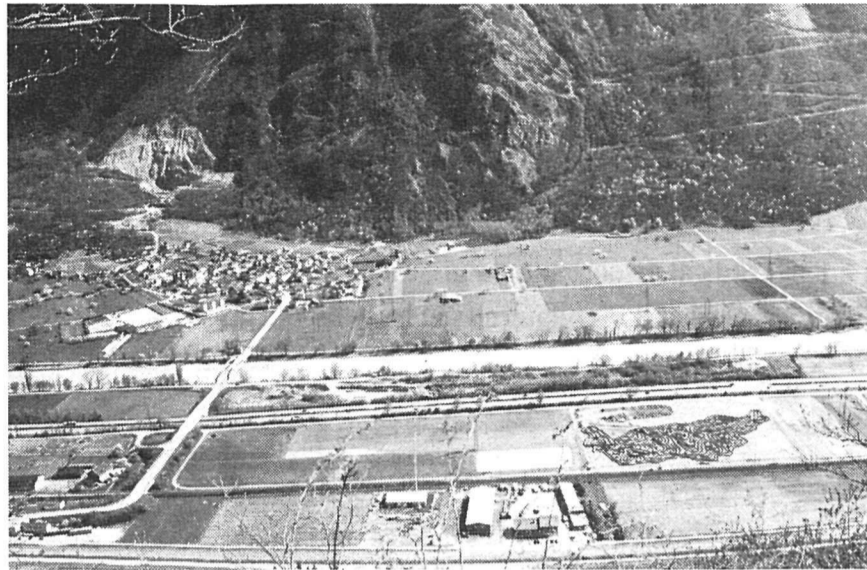
Avec une surface de 10 000 m² consacrée au seul labyrinthe, le Valais signera ainsi une «première» et un record puisque la seule infrastructure à même de rivaliser se trouve à Honolulu (Hawaï): le Labyrinthe des Ananas, avec 9290 m²!

A l'origine du projet d'Evionnaz, à même de révolutionner positivement le paysage touristique de toute la région concernée, on trouve une famille originaire de Fully, incarnant à elle seule l'esprit d'entreprise des Valaisans: les Carron, plus précisément Jean-Pierre et Michel, Christian, Daniel, Xavier et Gérard Carron, les deux premiers cités étant fils de Robert et les quatre derniers nommés fils de Marcel, authentiques pionniers de l'agriculture et de l'horticulture valaisannes.

A la tête de la société «Hortiplantas S.A.», à laquelle on doit notamment la fraise des montagnes, sur les flanes de Trient, le clan Carron caressait depuis pas mal de temps déjà l'idée de perpétuer l'esprit précurseur des ancêtres, tout en faisant oeuvre de diversification économique.

C'est sur ce terrain fertile qu'à peu à peu pris naissance le projet de «Labyrinthe Aventure». Durant plus de deux ans, le dossier a fait l'objet de multiples analyses et investigations, d'enquêtes et études complémentaires. Plusieurs localisations ont été recensées puis passées au peigne fin de la critique. En fin de compte, le choix d'Evionnaz a été privilégié, favorisé notamment par l'accueil positif réservé au projet, tant de la part des autorités et des élus que de la population.

Aujourd'hui, le résultat est là: une réalisation qui — bien que n'étant pas encore au stade des finitions et de la pousse définitive — témoigne à la fois du savoir-faire professionnel de la famille Carron et d'une réelle vision



prospective des loisirs du troisième millénaire.

Réalisé de manière très naturelle — avec plus de 15 000 thuyas et pas moins de 16 espèces d'arbres différentes sur l'ensemble du site! —, le «Labyrinthe Aventure» d'Evionnaz constitue une «destination famille» par excellence, en apportant un complément actif bienvenu à l'offre touristique parfois trop contemplative de notre pays. Dessiné avec art, le contour du labyrinthe restitue la forme du Valais et ses vallées.

Le circuit, accessible à toutes et à tous, (y compris handicapés, poussettes) est conçu comme un véritable parcours-découverte, permettant de gagner des trésors, tout en apprenant à mieux connaître les différentes régions du Valais. L'itinéraire, d'une longueur totale de 3 km, est agréablement ponctué — pour les plus jeunes et les plus hardis — d'obstacles et d'épreuves, de manière à ce que chacun puisse y prendre le plaisir attendu.

Par son ampleur et sa conception, le «Labyrinthe Aventure» constitue une attraction d'envergure en soi.

Son principe a toutefois été étudié de manière à ce qu'il puisse également s'enrichir d'animations futures ou constituer un cadre idéal pour des activités particulières, par exemple pour des classes, des entreprises ou

des groupes. Le labyrinthe sera bien sûr assorti d'une vaste infrastructure d'accueil, avec places de parc, zone de restauration et buvettes (300 places), aire de détente pour enfants et même pour les compagnons à quatre pattes.

L'ensemble de la réalisation représente, à terme, un investissement de l'ordre de 2,2 millions de francs suisses. Plus de la moitié de ce montant provient de fonds propres de la famille Carron, le solde de partenaires suisses. L'aménagement du «Labyrinthe Aventure» fournira également du travail à plusieurs entreprises de la région tandis qu'une dizaine de postes de travail nouveaux seront créés.

Situé à Evionnaz, à proximité immédiate des sorties d'autoroute de St-Maurice et de Martigny, accessible également par train (gare CFF Evionnaz), le «Labyrinthe Aventure» peut se targuer d'un emplacement idéal sur l'axe nord-sud (9 millions de véhicules par année), au cœur du Valais central. A 30 minutes de Lausanne, moins d'une heure de Genève et Berne, il devrait attirer aussi bien une clientèle nationale que de nombreux touristes. Ce sont d'ailleurs 100 000 visiteurs qui sont attendus pour la seule période allant de juin à fin octobre de cette année.

«Labyrinthe Aventure», Evionnaz, ouvert tous les jours, du 13 juin à fin septembre de 9 à 19 h (octobre 10-18 h)

SUR L'AGENDA

Martigny: information sur l'Euro. — Le Crédit Suisse et la Chambre valaisanne du commerce ont mis sur pied une séance d'information publique sur le thème de l'Euro. Cette invitation s'adresse aux chefs d'entreprises du Valais romand et la manifestation se tiendra le lundi 27 avril à 17 h 15 à la salle du cinéma Casino à Martigny.

Sierre: théâtre. — Les Compagnons des Arts présentent à la Sa-coche à 20 h 30 une pièce de théâtre «Virage dangereux» les vendredi 24 et samedi 25 avril.

Martigny: colloque sur le tourisme. — Les Jeunesses radicales valaisannes et le PRDM ont mis sur pied une soirée de discussion intitulée: «Tourisme valaisan: portrait et ambitions» le jeudi 30 avril à 20 heures à la Salle communale de Martigny. MM. Olivier Chevallaz et Jérémie Robyr, Melchior Kalbermatten présenteront leur vision du tourisme et débattront avec le public sur ce secteur économique.

Martigny: Unipop. — Alexandra Moulin, historienne, présentera le lundi 27 avril à 20 heures à l'Hôtel de Ville de Martigny, une conférence mettant en exergue les troubles révolutionnaires survenus dans le Bas-Valais à la fin janvier 1798.

Vernayaz: gymnastique. — La Journée cantonale des gyms hommes aura lieu le 26 avril à Vernayaz. 350 gymnastes, 25 sections, 40 équipes au volley-ball participeront à ces journées. En cas de mauvais temps sept salles de gymnastique de Martigny serviront au déroulement de volley-ball. C'est la deuxième fois que Vernayaz reçoit les gyms hommes dans le cadre des Journées cantonales. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Sierre: Polly games. — Les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 avril auront lieu à Sierre les Polly games consistant en des jeux de rôles, de plateaux, de figurines, de cartes dans le cadre de l'Association de Loisirs.

Martigny: conférence sur «La personnalité et relations humaines». — La salle de l'Hôtel de Ville de Martigny recevra le 28 avril à 20 heures une conférence sur «La personnalité et relations humaines» permettant de se découvrir, comprendre les réactions, améliorer les relations avec l'entourage afin de devenir plus efficaces dans le travail.

Martigny: expression viti-vinicole en Europe. — Du 29 avril au 2 mai le Centre du Parc à Martigny recevra un symposium international intitulé: «Politique, économie et expression viti-vinicole en un mot, en Europe. Ce symposium permettra à divers orateurs, venus de différents pays d'Europe, de s'exprimer sur ce thème. A l'occasion de ce symposium une cérémonie de plantation des deux premiers céps d'une vigne de l'Europe aura lieu à Uvrier le 1^{er} mai.

Fondation Gianadda: théâtre. — Dans le cadre de l'exposition Rivera-Kahlo, la Fondation Gianadda présente les 24 et 25 avril une pièce de théâtre sur le thème «Autoportrait de Frida Kahlo». Cette pièce raconte toute la vie de l'artiste et son incroyable destin. Réservation et vente de billet à la Fondation Gianadda: 722 39 78.

Martigny: Point rencontres Valais. — Point rencontres Valais invite le public à une conférence de M. Yves Louyot, psychologue et prêtre, sur le thème des «Tables de pierre à la table de négociation».

Riddes: concert. — Le Choeur mixte St-Laurent donnera son concert annuel à la salle de l'Abeille à Riddes le samedi 25 avril à 20 h 30.

FUST

Ing. dipl.
Le spécialiste en téléviseurs

JE SUIS A LOUER!

SABA Saba T-7060 H

Génial: téléviseur 70 cm pour moins de Fr. 600.-!

- Ecran plat 70cm Black-Matrix
- 59 programmes, Pal/Secam L, 2 prises Scart
- Télétex TOP/FAST avec mémoire de pages
- Son stéréo 2x10 W

VOUS ECONOMISEZ 200.-

798.-

598.-

PHILIPS Philips 28 PT 4513

Télétex TOP et son hi-fi stéréo

JE SUIS A LOUER!

- Ecran couleur FSQ 70cm Black-Matrix
- 70 programmes, syntoniseur hyperbande
- Verrouillage parental, minuterie de pré-sommeil
- Autostore, télécommande
- Télétex TOP avec mémoire de pages

VOUS ECONOMISEZ 300.-

1198.-

898.-

• Garantie des prix les plus bas (remboursement si vous trouvez ailleurs, dans les 5 jours, le même appareil à un prix officiel plus bas) • Vaste choix de produits de marques et de nouveaux modèles disponibles à partir du stock • Paiement cash, contre facture pour livraisons à domicile, avec EC direct ou carte client Jelmoli • En permanence, modèles d'occasion et d'exposition à prix avantageux • Réparation pour toutes les marques

Martigny, Marché PAM, route de Fully
Vevay, 11, rue du Simplon (ex-Schild)
Villeneuve, Centre Riviera
Vilp-Eyholz, Kartonsstrasse 79
Vendredi, ouverture nocturne jusqu'à 20 heures
(PC = propose également des ordinateurs)
Réparation rapide et remplacement immédiat d'appareils
HOT-LINE pour ordinateurs et fax (Fr. 2.13/min)
Toutes les produits proposés sont également disponibles chez l'EURO-FUST,
rue Cantonale 2, Conthey
027 / 721 73 93 (PC)
021 / 925 70 30 (PC)
021 / 967 33 53 (PC)
027 / 948 12 44 (PC)
0800 559 111
157 50 30

Fully: un Valaisan primé

Ils étaient 450 à s'être réunis à Fully pour participer au Concours national des solistes et des quatuors.

Fait inédit à Fully, les fanfares La Liberté et l'Avenir s'étaient unies pour la circonstance pour organiser cette rencontre, sous la présidence de M. André-Marcel Bender.

On le sait le Valais compte de nombreux talents de musiciens de cuivre et ce n'est pas étonnant, dès lors, que le titre soit revenu à Julien Roh de La Lyre de Conthey, sacré Champion suisse des solistes d'instruments de cuivre.

A retenu que le jeune Giuliano Sommerhalder, de 13 ans, l'a emporté dans la classe junior.

Un autre Valaisan, de Vétroz, M. Benoît Barmaz, a obtenu le troisième rang au classement général.



M. André-Marcel Bender, président du comité d'organisation de ce concours félicite le champion suisse, Julien Roh, de La Lyre de Conthey.

Liddes: La Fraternité en concert

C'est le dimanche de Pâques que La Fraternité de Liddes a tenu son concert annuel à la salle polyvalente de Liddes.

Sous la direction de Bernard Tornay, La Fraternité a reçu les félicitations d'un public très nombreux accouru pour la circonstance.

Le Président, Stéphane Dorsaz, a eu le plaisir de citer au tableau d'honneur plusieurs musiciens pour leur fidélité.

En effet, MM. Paul-Louis Moret, Pierre-André Darbellay ont été félicités pour quarante ans d'activité alors que M. Yves Darbellay l'a été pour trente-cinq ans.

Marianne Lathion et Stéphane Dorsaz quant à eux ont reçu une récompense pour vingt ans de fidélité à La Fraternité.



Les musiciens récompensés, de g. à dr.: Stéphane Dorsaz, Marianne Lathion, Yves Darbellay, Pierre-André Darbellay, Paul-Louis Moret et le directeur Bernard Tornay.